

**Comptabilité - Exercice 1991 - Transferts de crédits**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts à intervenir en dépenses et en recettes d'investissement, et d'approuver ceux intervenus en dépenses de fonctionnement depuis le 15/05/1991 jusqu'au 14/06/1991 inclus.

Ces opérations, qui sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la commune, sont regroupées dans les tableaux ci-après :

## Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits

| Montant          | Imputation initiale        | Libellés   | Imputation nouvelle        | Libellés   |
|------------------|----------------------------|--|----------------------------|--|
| 149 000<br>(1)   | 900 0 232 00510<br>30900   | <b>BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES</b><br>Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Services administratifs - Travaux de bâtiments - Domaine de l'administration - Électricité | 900 1 232 00517<br>30900   | Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Service d'Incendie - Travaux de bâtiments - Domaine de la sécurité - Électricité                                 |
| 70 000<br>(2)    | 901 10 233 00508<br>30300  | Voirie - Voirie proprement dite - Travaux de voies et réseaux - Domaine de la voirie - Études et Travaux   | 900 0 2147 00510<br>30300  | Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Services administratifs - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de l'administration- Études et Travaux |
| 40 000           | 901 9 2147 90035<br>35000  | Voirie - Autres équipements de voirie - Autre matériel, outillage et mobilier - «Programme local de Sécurité Routière» - Voirie  | 901 9 2180 90035<br>35000  | Voirie - Autres équipements de voirie - Acquisition de logiciels - «Programme local de Sécurité Routière» - Voirie   |
| 35 000           | 903 50 235 00506<br>30000  | Équipement scolaire et culturel - Terrains d'éducation physique - Autres travaux communaux - Domaine des sports - Direction Générale des Services Techniques                         | 903 50 2147 00506<br>31200 | Équipement scolaire et culturel - Terrains d'éducation physique - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine des sports - Espaces Verts et Sportifs Forêts      |
| 900              | 904 92 2147 00518<br>50000 | Équipement sanitaire et social - Médecine du Travail - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de la santé - Service Hygiène-Santé   | 904 92 2143 00518<br>50000 | Équipement sanitaire et social - Médecine du Travail - Mobilier et matériel d'hygiène et de santé - Domaine de la santé - Service Hygiène-Santé                      |
| 1 150 000<br>(3) | 936 20 631<br>35000        | Voirie communale - Frais communs - Entretien et réparation à l'entreprise - Voirie   | 901 10 2331 00508<br>35000 | Voirie - Voirie proprement dite - Travaux voies et réseaux (voirie) - Domaine de la voirie - Voirie  |
| 20 000           | 945 11 633<br>20300        | Sports et Beaux-Arts - Salles de sports - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier - sports  | 903 50 2147 00506<br>20300 | Équipement scolaire et culturel - Terrains d'éducation physique - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine des sports - Sports                                |
| 6 400            | 945 12 609<br>20300        | Sports et Beaux-Arts - Terrains de sports, stades municipaux - Autres fournitures - Sports   | 903 50 2147 00506<br>20300 | Équipement scolaire et culturel - Terrains d'éducation physique - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine des sports - Sports                                |
| 25 000           | 896 2147 00514<br>31200    | <b>Forêts communales - Dépenses</b><br>Forêts communales - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine des forêts communales - Espaces Verts et Sportifs Forêts                  | 896 232 84502<br>31200     | Forêts communales - Travaux de bâtiments - Aménagements touristiques complémentaires en forêts - Espaces Verts et Sportifs Forêts                                    |

## Section de fonctionnement - Transferts de crédits réalisés

| Montant | Imputation initiale | Libellés   | Imputation nouvelle | Libellés  |
|---------|---------------------|--|---------------------|---|
| 23 342  | 932                 | 3 630<br>20500   | 965                 | 231 630 87026<br>20500  |
|         |                     | <b>BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES</b>   |                     | Domaine productif de revenus - Bâtiments industriels - Option TVA - Loyers, charges locatives et de copropriété - Bâtiment industriel 4 chemin de Palente (IEN) - Administration Générale |
| 18 000  | 942                 | 1 609<br>56000   | 945                 | 05 609<br>32000   |
|         |                     | Sécurité et police - Service d'Incendie - Autres fournitures - Corps de Protection - Incendie    |                     | Ensembles immobiliers et mobiliers - Atelier de réparations automobiles - Autres fournitures - Parc Auto et Déchets   |
| 2 200   | 945                 | 90 609<br>56000  | 932                 | 00 609<br>33000   |
|         |                     | Sports et Beaux-Arts - Animation de quartiers - Autres fournitures - Animation quartier «Grette» |                     | Ensembles immobiliers et mobiliers - Ateliers frais communs - Autres fournitures - Bâtiment   |
| 490     | 945                 | 92 699<br>47040  | 940                 | 31 660<br>00200   |
|         |                     | Sports et Beaux-Arts - Prévention - Autres charges exceptionnelles - Prévention                  |                     | Relations Publiques - Fêtes publiques et cérémonies - Fêtes et cérémonies - Cabinet du Maire - Relations Publiques  |

1. Crédits nécessaires au règlement de travaux d'électricité relatifs à l'aménagement des dortoirs des sapeurs-pompiers à la caserne Louise Michel, dans l'attente de l'attribution d'un crédit complémentaire à l'automne.

2. Crédits nécessaires à l'acquisition d'une machine à tirer les plans.

3. Les crédits inscrits au chapitre 936.20/631 (budget de fonctionnement) concernant des travaux confiés à l'entreprise dont l'objet est la mise en oeuvre d'un matériau bitumineux sur chaussée. Cette intervention concourt au renforcement de l'étanchéité et augmente la durée de vie de la structure existante. Elle relève donc des dépenses à imputer en section d'investissement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les transferts qui lui sont proposés.